




AVIS PUBLIC

**Entrée en vigueur du Règlement numéro 617-20
modifiant le Règlement numéro 603-20 constituant le
comité consultatif de l'administration (CCA)**

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par le soussigné:

QUE lors de sa séance ordinaire du 9 juin 2020, tenue par visioconférence exceptionnellement au centre communautaire multifonctionnel (CCM) situé au 6, impasse des Étoiles, Cantley (Qc), le conseil municipal a adopté le Règlement numéro 617-20 modifiant le Règlement numéro 603-20 constituant le comité consultatif de l'administration (CCA) - Résolution numéro 2020-MC-205

Donné à Cantley, ce 10 juin 2020



Stéphane Parent
Directeur général et secrétaire-trésorier

.....

CERTIFICAT DE PUBLICATION DE L'AVIS PUBLIC

Je, Stéphane Parent, directeur général et secrétaire-trésorier de la Municipalité de Cantley, certifie par la présente que j'ai affiché le présent avis public concernant le règlement numéro 617-20 aux endroits désignés par le conseil ainsi que sur le site Internet de la Municipalité en date du 10 juin 2020.

Donné à Cantley, ce 10 juin 2020



Stéphane Parent
Directeur général et secrétaire-trésorier



Cantley

8, chemin River
Cantley (Québec) J8V 2Z9

Tél. : 819 827-3434
Sans frais : 819 503-8227
cantley.ca

EXTRAITS DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE CANTLEY

Séance ordinaire du conseil municipal tenue le 9 juin 2020 dûment convoquée
et à laquelle il y avait quorum

**2020-MC-205 ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 617-20 MODIFIANT LE
RÈGLEMENT NUMÉRO 603-20 CONSTITUANT LE COMITÉ
CONSULTATIF DE L'ADMINISTRATION (CCA)**

CONSIDÉRANT QUE l'avis de motion numéro 2020-MC-182 et le dépôt du projet de Règlement numéro 617-20 modifiant le Règlement numéro 603-20 constituant le comité consultatif de l'administration (CCA), devant précéder l'adoption du règlement, ont été donnés lors de la séance du conseil tenue le 12 mai 2020;

EN CONSÉQUENCE, il est

Proposé par le conseiller Aimé Sabourin

Appuyé par la conseillère Jocelyne Lapierre

ET IL EST RÉSOLU QUE le conseil adopte le Règlement numéro 617-20 modifiant le Règlement numéro 603-20 constituant le comité consultatif de l'administration (CCA).

Adoptée à l'unanimité

Signée à Cantley le 10 juin 2020

Stéphane Parent
Directeur général et secrétaire-trésorier



Cantley

8, chemin River
Cantley (Québec) J8V 2Z9

Tél. : 819 827-3434
Sans frais : 819 503-8227
cantley.ca

EXTRAITS DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE CANTLEY

Séance ordinaire du conseil municipal tenue le 9 juin 2020 dûment convoquée
et à laquelle il y avait quorum

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE CANTLEY**

RÈGLEMENT NUMÉRO 617-20

MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 603-20 CONSTITUANT LE COMITÉ CONSULTATIF DE L'ADMINISTRATION (CCA)

ARTICLE 1

L'article 3.5 du règlement numéro 603-20 est remplacé par le suivant :

« 3.5 OFFICIERS DU COMITÉ

Le directeur général et secrétaire-trésorier ou son représentant légal est le président du CCA. Il a pour fonction exclusive la présentation des recommandations du CCA aux membres du conseil municipal.

En cas d'incapacité du président à assumer ses fonctions, le conseil désignera par résolution une autre personne de son choix pour agir comme président.

Le directeur général et secrétaire-trésorier agit comme secrétaire et convoque les réunions du CCA, prépare les ordres du jour, rédige les comptes rendus des séances après chaque assemblée et s'occupe de la correspondance écrite. »

2. ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.



Madeleine Brunette
Mairesse



Stéphane Parent
Directeur général et secrétaire-trésorier

Signée à Cantley le 10 juin 2020


Stéphane Parent
Directeur général et secrétaire-trésorier